

AVIS PUBLIC

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC POUR AVIS DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi-H)

Par arrêté n°11/2025 du 16/09/2025, le Président la communauté de communes a prescrit la modification simplifiée n°1 du PLUi-H.
Par délibération n°10/2025-5 du 07/10/2025, le conseil communautaire a défini les modalités de mise à disposition du public, qui sera ouverte pour une durée de 33 jours consécutifs :

du lundi 3 novembre 2025 à 9h00 au vendredi 5 décembre 2025 à 17h00 inclus

Cette mise à disposition vise à consulter le public pour avis sur le projet, en lui permettant de formuler ses observations et propositions.

Le projet de modification simplifiée à pour objet des modifications mineures du règlement écrit, du règlement graphique, des orientations d'aménagement et de programmation et des annexes (détaillées dans la délibération précitée n°10/2025-5 du 07/10/2025).

Les modalités de consultation du public sont définies comme suit :

- Mise à disposition du dossier de modification pendant toute la durée de consultation du public :
 - en version papier, au siège de la communauté de communes ainsi que dans les mairies de Castelsarrasin, Moissac, La Ville-Dieu-du-Temple et Saint-Nicolas-de-la-Grave aux jours et heures habituelles d'ouverture au public ;
 - en version numérique, sur le **site internet de la communauté de communes** : <https://www.terresdesconfluentes.fr/>
- Les observations du public pourront être formulées pendant toute la durée de consultation du public :
 - Sur un registre d'expression papier tenu au siège de la communauté de communes et dans les mairies de Castelsarrasin, Moissac, La Ville-Dieu-du-Temple et Saint-Nicolas-de-la-Grave aux jours et heures habituelles d'ouverture au public ;
 - Par courrier électronique à l'adresse : pluih@terresdesconfluentes.fr en mentionnant l'objet suivant « Modification simplifiée n°1 du PLUi-H » à l'attention de Monsieur le Président de la communauté de communes ;
 - Par courrier postal à l'adresse suivante : 636 rue des confluences – CS 50046 - 82102 CASTELSARRASIN Cedex, en mentionnant l'objet suivant « Modification simplifiée n°1 du PLUi-H » et à l'attention de Monsieur le Président de la communauté de communes ;

Le dossier qui sera mis à la disposition du public est constitué des pièces suivantes :

- Le projet de modification simplifiée :
 - Pièces administratives (arrêté n°11/2025 du 16/09/2025 prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLUi-H, délibération n°10/2025-5 du 07/10/2025 définissant les modalités de consultation du public et confirmant la non réalisation d'une évaluation environnementale)
 - Additif au rapport de présentation (exposé des motifs)
 - Pièces du PLUi-H modifiées (règlement écrit, règlement graphique, liste des emplacements réservés, liste des changements de destination, liste du patrimoine identifié, orientations d'aménagement et de programmation (OAP), annexes)
- Les avis des personnes publiques associées

Par délibération (n°10/2025-5 du 07/10/2025), le conseil communautaire a décidé de ne pas réaliser d'évaluation environnementale, compte tenu de l'absence d'incidences notables du projet sur l'environnement et de l'avis de dispense émis par l'autorité environnementale.

À l'issue de la mise à disposition du public, le conseil communautaire délibérera pour en tirer le bilan et adopter le projet éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et des avis émis par les personnes publiques associées. La synthèse des observations et des propositions du public, avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, ainsi que les motifs de la décision, seront rendus public par voie électronique pendant une durée minimale de trois mois.

Autorité compétente pour prendre la décision et auprès de laquelle peuvent être obtenus les renseignements pertinents

Communauté de communes Terres des Confluences (Direction de l'aménagement, du développement économique et touristique)
636 rue des confluences – CS 50046 - 82102 CASTELSARRASIN Cedex
05 63 95 56 00 / <https://www.terresdesconfluentes.fr/>

Le Président